

**Mairie du 3<sup>e</sup> Secteur**

**Conseil d'Arrondissements du 25 juin 2015**

*(La séance est ouverte à 19 heures 03 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLES, Maire du 3<sup>e</sup> Secteur.)*

**M. le Maire.**- Mesdames et Messieurs, je vais vous demander un peu d'attention et nous allons commencer l'ordre du jour de ce Conseil d'Arrondissements qui est bien chargé. Si vous en acceptez le principe, comme chaque fois, nous allons désigner notre Secrétaire de séance, c'est-à-dire notre benjamin.

*(M. OHANESSIAN, élu Secrétaire de séance, procède à l'appel.)*

**M. le Maire.**- J'ai aussi une procuration de Mme Hélène Feraud-Gregori qui donne procuration à M. Jean-Claude Cinquegrana.

Y a-t-il des remarques sur **le PV du Conseil d'Arrondissements du 9 avril 2015** ?

*(Adopté à l'unanimité.)*

**M. LHARDIT.**- Juste en préambule une intervention assez courte pour vous interpellier sur le sujet des moyens d'expression des élus de l'opposition. On a constaté qu'il n'y a aucun moyen aujourd'hui mis à notre disposition, aucun espace à l'intérieur du journal municipal ni sur les supports électroniques de la Mairie. On a remarqué également que l'on était des élus sans visage. On n'a pas très bien compris pourquoi les élus de la majorité ont leur photo sur l'ensemble des documents

et sont repérables par les gens qui consultent le site de la Mairie, alors que les élus de l'opposition n'ont pas de photo. Je n'ai pas envie de faire du juridisme. Une jurisprudence existe aujourd'hui concernant les collectivités territoriales. Je pense qu'il serait bien que l'on prenne un peu de temps, en dehors d'une séance, bien entendu, pour essayer de mettre au point quelque chose qui tienne la route, de manière que l'on puisse avoir cette possibilité d'expression.

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur Lhardit. J'en prends note. D'ailleurs, j'en avais discuté avec votre collègue Benoît Payan. Je lui avais dit que le dernier journal était malheureusement à l'impression quand il m'avait fait cette remarque. Je lui ai dit : au bout de 20 ans, je suis enfin heureux que l'opposition se rende compte qu'elle a un droit de participation au journal de secteur et qu'elle le demande. Jusqu'à cette période-là, ce n'était pas le cas. Evidemment, je réponds favorablement. De toute façon, c'est la règle. Donc, à partir du prochain journal *Proximité 4-5*, il y aura bien évidemment une partie du journal qui sera réservée à l'expression des groupes politiques, au vôtre, à celui de ma majorité municipale et à celui du Front National, Monsieur Baumann, ne vous inquiétez pas, tout le monde sera traité de la même manière.

Quant aux supports électroniques, c'est vrai que nous avons le site Internet sur lequel on va appliquer la même chose, pourquoi pas. C'est à voir juridiquement. Mon Directeur de cabinet est à votre entière disposition. Quant aux plaquettes, c'est une vieille tradition marseillaise, je m'en excuse, depuis

1995, et j'ai simplement fait ce qui se faisait dans les autres Mairies de Secteur. Je m'étais rendu compte que, dans les Mairies de Secteur dites d'opposition, gérées par vos amis politiques, il n'y avait pas les photos des élus d'opposition de la majorité municipale de Jean-Claude Gaudin. Donc, nous avons appliqué cette règle ici. Maintenant, si vous le demandez, il n'y a aucun souci : lors de l'édition de la prochaine plaquette -dans un souci d'économie, on utilisera d'abord toutes les plaquettes existantes, et il y en a quelques milliers d'avance- c'est avec grand plaisir que l'on en fera retirer avec de splendides photos des élus de l'opposition.

Je suis dans un état d'esprit très consensuel. On se bonifie avec l'âge. Au bout de quatre mandats, j'ai un respect énorme pour l'opposition, comme je l'ai d'ailleurs depuis 1995, et je vais dans votre sens avec un très grand plaisir. C'est la réalité, et cela n'empêche pas d'avoir des débats un peu durs, comme on va en avoir un tout à l'heure, mais vous savez que je respecte l'opposition dans cette Mairie de Secteur depuis déjà 20 ans, et peut-être que je devrai la respecter encore de nombreuses années, jusqu'au jour où vous serez majoritaires, le plus tard possible !

#### **RAPPORT 15/27/03/UAGP**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT -  
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - ZAC de  
Saint-Just - 4<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements - Concession  
d'aménagement passée avec la SOLEAM - Approbation du  
Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre  
2014.**

RAPPORTEUR : M.Albert LAPEYRE.

**M. le Maire.**- Il y a beaucoup de monde, il y a beaucoup de rapports, il fait chaud. On va essayer de s'écouter dans le silence, ce serait super. Pour les rapporteurs, vous allez résumer bien évidemment votre rapport, sauf pour les rapports qui semblent plus importants et qu'il faudra un peu détailler, et on va s'écouter dans le silence.

*(Lecture du rapport par M. LAPEYRE.)*

*(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)*

**RAPPORT 15/28/03/UAGP**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT -  
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DU  
LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Engagement municipal pour le  
logement - Aide à la réhabilitation de trois opérations et  
neufs logements en diffus - Avenant Clos Fleuri, 5<sup>e</sup>  
arrondissement - Les Hauts de la Chartreuse, 14<sup>e</sup>  
arrondissement - Roger Salengro, 15<sup>e</sup> arrondissement -  
Belle Viste, 14<sup>e</sup> arrondissement - Rouget de Lisle n°8, 15<sup>e</sup>  
arrondissement - Rouget de Lisle n° 189, 15<sup>e</sup>  
arrondissement - Rouger de Lisle n°34, 15<sup>e</sup> arrondissement  
Boues, 3<sup>e</sup> arrondissement - Parc Saint-Louis, 15<sup>e</sup>  
arrondissement - Val des Pins - 13<sup>e</sup> arrondissement - Super  
Belvédère, 14<sup>e</sup> arrondissement - Guichoux, 14<sup>e</sup>  
arrondissement.**

RAPPORTEUR : Mme Josépha COLIN.

**M. le Maire.**- Pour que le rapport soit complet, je me permettrai de rappeler que nous avons posé la première pierre ce matin, avec Mme Fructus et beaucoup

d'élus de notre Mairie de Secteur, de ce programme immobilier qui va dans le sens d'une parfaite mixité sociale, puisqu'il y a de l'accession à la propriété, du locatif libre, du logement social, de l'accession sociale pour des propriétaires relevant des possibilités de logement social, plus une crèche, plus une régie d'étape qui correspond à ce que l'on appelait avant les foyers de jeunes travailleurs, et bien évidemment, comme nous nous y étions engagés pendant la campagne électorale, un espace vert, un jardin d'enfants et un jeu de boules. C'est donc un projet assez complet qui a démarré déjà depuis quelques semaines et qui sera officiellement inauguré début 2017. Nous pouvons être très contents de ce beau projet sur le boulevard Baille.

*(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)*

#### **RAPPORT 15/29/03/UAGP**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - Aide  
au ravalement de façades dans le cadre de l'opération  
Grand Centre-Ville (OGCV) - Attribution de subventions  
aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de  
ravalement de façades situées sur les axes prioritaires  
de l'opération Grand Centre-Ville.**

**RAPPORTEUR : M. Albert LAPEYRE.**

*(Adopté à l'unanimité.)*

#### **RAPPORT 15/30/03/UAGP**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT -  
POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de Ville Intercommunal  
2015-2020.**

RAPPORTEUR : Mme Christyane PAUL.

*(Adopté à l'unanimité.)*

**RAPPORT 15/31/03/UAGP**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT -  
DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE -  
SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE - 5<sup>e</sup> arrondissement - La  
Conception - 33/33A, rue Crillon - Bail emphytéotique  
administratif entre la Ville de Marseille et la Fondation  
Croix-Rouge Française.**

RAPPORTEUR : M. Haroutioun OHANESSIAN.

**Mme PRISCO.**- Monsieur le Maire, vous savez que l'on a pris ce projet en cours de route, mais on est tout à fait pour ce projet. J'ai juste une question à vous poser, quelque chose que je ne comprends pas, mais vous allez certainement m'éclairer : il me semble que l'on a déjà voté ce rapport, vous allez me dire si je me trompe. On a déjà eu en Conseil d'Arrondissements un n° 14/26/995 DDSP. A un autre Conseil d'Arrondissements, vous nous l'avez fait retirer. Et celui-là est encore le même.

**M. le Maire.**- Pas tout à fait. Je vais vous éclairer. Je suis éternellement l'éclaireur et l'éclaireur va vous dire qu'il vous faudra attentivement, à la bougie, bien regarder la différence entre les rapports, et particulièrement la différence entre celui-ci et les autres car sur celui-ci on rajoute le montant du loyer que l'on n'avait pas les fois d'avant. Donc, est respecté parfaitement le règlement intérieur du Conseil Municipal, avec les montants de loyer qui sont différents en fonction des associations qui vont être dans les équipements décentralisés à la Mairie de Secteur,

équipements traditionnels, et un équipement qui va rester propriété de la Ville de Marseille. C'est la Mairie centrale qui signe le bail emphytéotique avec la Croix-Rouge -d'où le fait que notre ami Julien Ruas ne prendra pas part au vote ce soir-, et les tarifs sont différents puisqu'ils sont votés différemment au Conseil Municipal. Donc, ce soir, on va un peu plus loin dans le vote de ce rapport. On aurait pu voter simplement le prix de 20.000 €. Vous voilà rassurée, Madame Prisco ?

**Mme PRISCO.**- Surtout, vous constaterez que je suis très attentive !

**M. le Maire.**- C'est un plaisir de pouvoir vous éclairer !

*(Adopté à l'unanimité des votants, M. Ruas ne prenant pas part au vote.)*

**M. le Maire.**- Ces 34 places se rajoutent aux 10 que nous avons inaugurées tout à l'heure dans le cadre d'une micro crèche à la rue des Berceaux, et les 10 places supplémentaires de cet après-midi vont permettre pour la première fois de dépasser les 7.000 places en crèche à Marseille, tous modes de garde confondus, puisque nous sommes à 7.007 places en crèche sur la totalité de la ville, dont 1.100 à peu près pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, ce qui prouve que, malgré les listes d'attente nombreuses, nous sommes parmi les secteurs les mieux dotés en places de crèche, toutes possibilités confondues (crèches associatives, crèches municipales, crèches d'entreprise, maisons d'assistantes maternelles, etc.) Il faut de tout pour faire un monde.

**RAPPORT 15/32/03/ECSS**

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA  
JEUNESSE - DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Politique  
en faveur de la famille - Prorogation des délais  
d'ouverture des 10 places supplémentaires pour Les  
Mirabelles et approbation de l'avenant correspondant.

RAPPORTEUR : Mme Camille MINETTI.

*(Adopté à l'unanimité.)*

**RAPPORT 15/33/03/UAGP**

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT -  
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - Centre de  
Ressources Partagées - Gestion des espaces extérieurs des  
groupes Lilas - Oliviers (13<sup>e</sup>), Saint-Barthélémy (14<sup>e</sup>),  
Vert Bois (14<sup>e</sup>), Bleuets - Lavandes - Eglantines (13<sup>e</sup>),  
Château Saint-Loup (10<sup>e</sup>) - Saint-Pierre (5<sup>e</sup>) et Blancarde  
(12<sup>e</sup>) - Attribution de subventions à Habitat Marseille  
Provence au titre des dépenses réalisées en 2014.

RAPPORTEUR : Mme Josépha COLIN.

*(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille  
Bleu Marine.)*

**RAPPORT 15/34/03/ECSS**

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHE ET DE LA  
JEUNESSE - Approbation du règlement des accueils  
périscolaires et des dispositions particulières relatives  
à chaque accueil périscolaire.

RAPPORTEUR : Mme Camille MINETTI.

**M. LHARDIT**.- Nous voterons ici -et je crois  
savoir également au Conseil Municipal- contre cette



délibération. Vous n'êtes pas sans savoir que cela porte sur l'article 1 des dispositions particulières qui dit que l'inscription aux garderies du matin et du soir est possible sous condition de travail des deux parents, attestation de travail obligatoire. Dans la mesure où l'on pourrait dérouler pendant une demi-heure le nombre de cas où l'un des deux parents ne travaillant pas, par exemple étant au chômage ou en recherche d'emploi, se trouverait dans l'impossibilité de produire une attestation de travail et exclu d'un dispositif qui lui permet de rechercher un emploi, on ne va pas décliner les exemples mais c'est vraiment incompréhensible.

**M. le Maire.**- Sur le fond, pourquoi pas ? Après, on peut avoir un débat : est-ce que l'horaire du matin de la garderie correspond à un horaire parfait pour rechercher un emploi à 8h du matin ? Je ne veux pas rentrer dans la polémique. C'est normal que, dans votre rôle d'opposant, vous voyiez le verre à moitié vide, alors que je le vois plutôt à demi plein. Les améliorations que je crois qu'il faut voir dans cette nouvelle mise en place, c'est, nous l'avions dit, un étalement des activités périscolaires pour le 4<sup>e</sup> arrondissement le mardi après-midi, pour le 5<sup>e</sup> arrondissement le jeudi après-midi, le fait que nous ayons réussi à garder la gratuité de ces TAP pour l'année scolaire à venir, ce qui n'est pas le cas, vous le savez, dans de nombreuses villes, quelle que soit leur étiquette politique, et le fait que toutes les activités payantes, en particulier les garderies, seront payables sur le même système que les cantines, c'est-à-dire en fonction du barème applicable en matière de restauration scolaire,

avec mise en place d'un tarif réduit, voire d'une gratuité totale pour les familles les plus modestes.

Je ne veux pas relancer le débat sur le coût de la mise en place des rythmes scolaires. Il y aura de toute façon un coût supplémentaire pour la collectivité, puisque, dans le cadre de ces activités de garderie, il y aura un effort qui sera fait sur l'impôt des Marseillais, avec des gratuités ou des semi-gratuités au prorata des ressources des familles. Je crois qu'il y a aussi de bonnes choses dans ce rapport. Après, on aura un débat à la Mairie centrale quant à savoir si l'on va chercher un emploi à 8h du matin. C'est un autre débat.

*(Pour : Marseille En Avant. Contre : Cap à Gauche. Abstention : Marseille Bleu Marine.)*

#### **RAPPORT 15/35/03/ECSS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -  
Attribution de subventions aux équipements sociaux et aux  
associations partenaires - 2<sup>e</sup> répartition 2015 - Budget  
2015.**

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse AILLAUD.

*(Adopté à la majorité. Contre : Marseille Bleu Marine.)*

#### **RAPPORT 15/36/03**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -  
Attribution de subventions à des associations oeuvrant en  
faveur des Séniors - 2<sup>e</sup> répartition 2015.**

**RAPPORTEUR** : M. Marcel SPORTIELLO.

*(Adopté à l'unanimité.)*

**RAPPORT 15/37/03/ECSS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -  
Attribution de subventions à des associations oeuvrant en  
faveur des Familles - 2<sup>e</sup> répartition 2015.**

RAPPORT : Mme Jacqueline LAURENZATI.

*(Adopté à l'unanimité.)*

**RAPPORT 15/38/03/UAGP**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES - SERVICE COMMERCE -  
Attribution d'une subvention à l'Association des  
Commerçants des Cinq Avenues Longchamp pour la  
réalisation d'un programme d'animations en 2015 -  
Approbation d'une convention.**

RAPPORTEUR : M. Philippe MEMOLI.

*(Adopté à l'unanimité.)*

**Mme PRISCO.**- Monsieur le Maire, vous connaissez notre attachement au Parc Longchamp, poumon vert de notre secteur. Le combat que nous menons contre le parking Longchamp ne date pas d'aujourd'hui, mais depuis 2008 Marie-Arlette Carlotti a agi pour que ce parking ne voit pas le jour. Durant 6 ans, avec nos collègues de MPM, nous nous sommes toujours opposés au démarrage des travaux. Depuis votre pouvoir à MPM, vous avez décidé, avec votre ami Guy Teissier, de tout mettre en œuvre pour débiter la construction du parking avant la fin de l'année. Mais pourquoi, Monsieur le Maire, vouloir construire un nouveau parking dans le 4-5, alors que vous

avez déclaré vous-même, lors de notre Conseil d'Arrondissements du 9 octobre 2014, que vous aviez déjà fait construire 4.000 places de stationnement, et je vous en félicite, mais que ces parkings ne sont pas pleins ? Pourquoi vouloir construire un parking à Longchamp, alors que vous savez très bien que d'autres parkings sont sous-utilisés ? Pourquoi, Monsieur le Maire, aller contre la volonté des habitants des Cinq Avenues et de tous les usagers du Parc Longchamp qui refusent que ce parking voit le jour ? Pourquoi vous obstiner ainsi, alors que depuis des années, ce week-end et aujourd'hui encore, des collectifs de citoyens essaient de vous faire entendre raison ? Ecoutez les habitants du 4-5, comprenez qu'ils préfèrent vivre dans un environnement vert plutôt qu'au milieu des voitures. Est-ce cela votre priorité pour le 4-5 ? Bétonner tous nos quartiers, même au détriment de l'environnement ?

Monsieur le Maire, revenez à la raison, écoutez les aspirations des habitants du 4-5, et envisageons plutôt ensemble la préservation de nos espaces verts, trop rares sur notre secteur. Je vous remercie de m'avoir laissé la parole.

*(Applaudissements de Mme Carlotti et M. Lhardt.)*

**M. le Maire.**- Ce sera noté dans le procès-verbal : « *vifs applaudissements sur les bancs de l'opposition* » ! Muriel Prisco, vous m'avez dit tout cela avec tellement de gentillesse, tellement de sourires, que personne n'a pu voir qu'il y avait des moments où je me posais même la question : est-ce que vraiment vous croyez tout ce que vous êtes en train de dire ?

Avant de répondre sur le fond et sur la forme, en prenant quelques minutes, même si l'heure est tardive, et sans remonter au Moyen Âge, on va faire un peu d'histoire et vous rappeler que c'est le 13 juin 2006 -ce n'est pas hier- que la Communauté Urbaine a voté à l'unanimité -je le redis encore une fois : à l'unanimité- le projet de parking Longchamp. A l'unanimité, cela veut dire que personne n'a voté contre. Albert Lapeyre s'en souvient, il était élu, à l'époque. Personne n'a voté contre, y compris d'ailleurs vos amis écologistes. Depuis, j'ai eu droit à tout et surtout à n'importe quoi. J'ai eu droit à des séries de tracts diffamatoires, mensongers. J'ai entendu un peu tout et n'importe quoi : « Vous allez détruire le seul poumon vert des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, vous allez détruire la totalité du Parc Longchamp ». Remettons bien les choses en place : l'espace vert du Parc Longchamp, c'est 100.000 m<sup>2</sup>. Le parking, c'est 3.000 m<sup>2</sup>, ce qui représente 3 % du Parc.

Ensuite, j'entends : « Vous avez donné un permis de construire illégalement sur un espace boisé classé ». Que nenni, et vous devez pour cela vous rappeler un peu l'histoire de la Ville de Marseille. Quand nous sommes arrivés, en 1995, le Palais Longchamp lui-même, le musée des Beaux-Arts et le musée d'Histoire Naturelle, n'était pas classé monument historique. C'est notre municipalité, sous l'égide du Professeur Roger Luccioni, Adjoint aux musées de l'époque, qui a fait classer en monument historique le Palais Longchamp. C'est en 2000, lors de la rénovation du POS menée par notre ami Claude Vallette, que nous avons classé la quasi-totalité de l'espace vert Lonchamp en espace boisé classé, ce qui n'était pas le cas sous les précédentes municipalités,

sous lesquelles il y avait un risque de pouvoir construire à l'intérieur du jardin Longchamp, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, sauf sur cette fenêtre, effectivement, de 3.000 m<sup>2</sup> où nous avons l'intention d'aller jusqu'au bout et de construire ce parking.

Ensuite, mauvaise connaissance de l'histoire lorsque j'entends ou lorsque je lis par exemple dans les petits articles annonçant la manifestation de samedi dernier : « On va détruire des arbres centenaires », et j'ai même vu écrit : « On va détruire des arbres de plus de 200 ans ». Là aussi, impossibilité historique, méconnaissance, voire mensonge, quand on se penche sur l'histoire de la construction du jardin Longchamp, après la construction du Palais Longchamp qui, je vous le rappelle, fêtait l'arrivée de l'eau à Marseille dans les années 1850. Comme la construction du Palais Longchamp ne suffisait pas, pour la municipalité de l'époque, ce n'était pas assez beau pour fêter l'arrivée de l'eau, ils ont décidé de construire non pas un, mais des jardins. Il faut savoir que ces jardins ont été construits dans l'ordre, sur des dizaines d'années. Premier jardin, le jardin monumental, qui était autour du Palais Longchamp. Deuxième jardin, le jardin de l'Observatoire, autour du fameux observatoire. Troisième jardin, le jardin du Plateau appelé aussi jardin des Citernes, car c'est en dessous que les anciens avaient creusé des citernes pour filtrer l'eau. C'est intéressant de savoir qu'ils ont creusé à cet endroit-là et qu'ils n'ont pas su que faire de la terre. C'est intéressant pour connaître l'année de plantation des arbres. Ensuite, le jardin zoologique, avec les animaux, que l'on a tous fréquenté dans notre jeunesse.

Enfin, le dernier que l'on appelle le jardin zoologique haut qui commence à l'endroit où l'on veut construire le parking. Pourquoi ce jardin a-t-il été construit, à l'époque ? Parce que nos anciens, quand ils ont enlevé toute la terre pour construire les citernes, vous m'avez entendu quelquefois le dire, ils ont tout simplement posé la terre à l'extrémité des jardins existants. A la première pluie, ces tonnes de terre qui avaient été enlevées pour construire les bassins de rétention d'eau, se sont transformées en boue. Cette eau boueuse est descendue dans l'avenue des Chartreux et a submergé les caves, les rez-de-chaussée et presque jusqu'au 1<sup>er</sup> étage des immeubles.

A ce moment-là, fin des années 1800, c'est là qu'a été construit le fameux jardin zoologique haut. C'est intéressant de savoir tout cela, ça permet de démonter tous vos arguments. Cela a permis de construire le dernier jardin avec toutes ces pierres, ce fameux mur en pierre qui a une valeur archéologique soi-disant phénoménale, à tel point que l'Architecte des Bâtiments de France, au niveau national, nous a imposé et a imposé au futur constructeur de reconstruire le mur à l'identique avec les pierres. Ce qui veut dire que, lorsqu'il y aura enfin la construction du parking qui va démarrer, on va devoir reconstruire exactement ce mur à l'identique, avec seulement 70 cm de plus.

Voilà donc l'histoire qui permet de dire qu'à cet endroit-là il ne peut pas y avoir des arbres de 200 ans, puisqu'à cette époque-là le jardin n'existait pas. Cela a été une polémique, des arbres de 100 ans ou de 200 ans, arbres qui, je vous le rappelle, sont tous malades

et ont quasiment tous été détruits aujourd'hui parce que, malheureusement, ils ont attrapé la maladie dite du chancre coloré. Aujourd'hui, ils sont tous mort ou vont tous mourir.

Après, vous dites : « Ecoutez la volonté des habitants des Cinq Avenues », et j'entends même parler de référendum. Vous y allez un peu fort. Pour moi, la volonté des habitants des Cinq Avenues et du secteur en général s'est exprimée lors des élections municipales. Eh oui, Madame Carlotti, souffrez que je vous rappelle pendant encore quelques minutes beaucoup de choses. En 2014, mais aussi en 2008, je ne vais pas revenir sur la campagne municipale de 2008 où vous avez fait campagne avec Jean-Noël Guérini. Ce qui est plus intéressant, c'est la dernière campagne de 2014 où j'ai ressorti tous les documents, où j'ai affiché mon soutien à la construction du parking Longchamp de 450 places, et où vous affichiez votre opposition au parking Longchamp, de manière parfois un peu dure, dans le Collectif Chutes-Lavies/Chartreux : « Nous avons été trahis par l'UMP et Brunos Gilles », je le lis ici. Ensuite, ce petit tract : « Sauvons le Parc Longchamp ! », « Nous sanctuariserons le parc en jardin public, nous sommes contre la construction », etc. etc. Vous avez même fait un tract spécial Christophe Madrolle, assez impressionnant, ancien écolo, ancien MODEM, aujourd'hui démocrate, qui, d'après M. Benhamias, a le portable personnel de M. Hollande pour lui téléphoner tous les jours.

Je pars du principe que ce débat a été tranché aux dernières élections municipales de manière parfaitement démocratique par les électeurs qui ont voté,



au-delà des personnalités, pour ou contre un parking. Et je ne me permettrai pas de vous rappeler les excellents résultats sur les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements de la liste que j'ai eu le plaisir de mener : au premier tour, 42 % pour nous, 24,66 % pour vous. Mais, me rappelant les propos d'un certain Patrick Mennucci qui était votre tête de liste et qui disait à qui voulait l'entendre et le lire dans les médias : « Bruno Gilles a perdu le contact avec la population, Bruno Gilles ne sait plus ce qu'il se passe dans les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, Bruno Gilles ne se rend pas compte que, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, il n'y a pas que des retraités qui votent pour lui, il arrive des gens « bobos » qui vont voter pour Marie-Arlette Carlotti. Le 4<sup>e</sup> arrondissement se paupérise et donc c'est le Front National qui va faire un score remarquable. Bruno Gilles ne sent plus le pouls des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, Bruno Gilles ne sent rien ».

Alors, Bruno Gilles s'est dit : peut-être que, sur l'ensemble du secteur, j'étais majoritaire mais que, finalement, dans les bureaux de vote autour du Palais Longchamp, c'est-à-dire autour du futur parking Longchamp, là où les gens doivent trancher ce débat, parce que, quand je vois sur les sites Internet des altermondialistes de New York qui viennent donner leur opinion, je regarde les habitants en particulier du quartier, et je me suis amusé à prendre les résultats des 8 bureaux de vote autour du jardin Longchamp. Le 404, Chartreux/Eugène Cas, Bruno Gilles, 41 %. Votre liste, 23 %. Après, je suis allé à Chartreux/Gilbert, c'est-à-dire ceux dont la clôture sépare leur maison du Parc Longchamp. Normalement, ceux-là doivent être fous furieux contre le parking, comme vous l'avez expliqué. Bureau

407 : Bruno Gilles, 39 %. Mme Carlotti, 27 %. J'ai pris le deuxième bureau de vote Chartreux/Eugène Cas : Bruno Gilles, 49 %. Mme Carlotti, 21 %. Puis j'ai pris le 426, le troisième bureau de vote Eugène Cas : 45 pour nous, 18 pour vous. Après, j'ai pris le 427 : 52 pour nous, 17 pour vous. Puis j'ai pris les trois bureaux de vote Foch-Michelet, transférés ensuite à l'impasse Fissiaux, parce que ce sont les gens des Cinq Avenues qui tournent toute la journée, je connais très bien le quartier, les commerçants qui n'en peuvent plus de ne pas avoir des clients qui peuvent venir se garer. Le 453 : 48/22. Le 452 : 44/29. Le 454 : 48/22.

Ce qui veut dire que, pour moi, démocratiquement, ce sujet a été tranché deux fois, et de manière très forte. Donc, on n'y reviendra pas, c'est très clair. Il n'y aura pas de référendum et les travaux commenceront le plus tôt possible parce que, pour moi, la population a tranché en faveur de ce parking, et chaque fois que vous avez essayé d'être contre, vous avez été minoritaires. Donc, cela servirait à quoi que la démocratie ne s'applique pas lors d'une élection municipale, lorsque vous avez un projet et que j'en ai un autre, et que les gens tranchent ? Après, vous pouvez me sortir tous les arguments que vous voulez, mais le meilleur argument c'est la démocratie et les résultats issus des urnes. 2008, 2014, deux fois à cet endroit-là je suis arrivé très largement en tête avec mes amis, ce qui veut dire que la population me fait confiance.

*(Applaudissements chaleureux sur les bancs de la majorité et dans le public.)*

Si vous avez d'autres arguments, on pourra refaire un autre débat au Conseil Municipal.

**M. LHARDIT.**- Je regrette que l'on n'ait pas de débat sur le parking et que vous le détourniez sur l'histoire de Marseille. Pour moi, cela n'a aucun sens. Aujourd'hui, vous mettez sur le dos de la démocratie le fait que le projet de parking ait été validé par la population. Vous savez très bien que le parking Longchamp est un projet à l'intérieur d'enjeux beaucoup plus importants sur nos arrondissements et qu'il n'y a jamais eu un seul vote démocratique spécifique sur le parking Longchamp.

**M. le Maire.**- Mais pourquoi voudriez-vous qu'il y en ait un ?

**M. LHARDIT.**- Je ne dis pas que j'en veux un, mais par exagération, dire que les gens qui ont voté pour une liste ou pour une autre étaient pour ou contre le parking Longchamp, on est dans l'excès. On ne peut pas avoir un débat constructif sur les problématiques autour de ce parking. J'ai beaucoup travaillé sur les problématiques de tramway en France, pendant des années. Quand vous parlez des commerçants, regardons ce qu'il se passe. Quand il y a un projet de tramway, avant les commerçants sont contre, c'est eux qui sont le plus contre. Et après, ils sont pour. Aujourd'hui, on prend en otage les commerçants en disant qu'ils veulent un parking pour que les gens puissent se garer près de chez eux. Mais demain, si l'on est capable de donner une qualité environnementale dans un quartier supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui, l'attractivité jouera. Je ne parle pas seulement pour les commerces de proximité qui attireront

les habitants du quartier, mais pour les commerçants ce sera aussi la possibilité d'avoir des Marseillais qui habitent ailleurs dans Marseille, qui viendront dans nos quartiers pour faire leurs courses et pour aller, comme ils le font déjà, au Parc Longchamp. C'est de cela qu'il faut que l'on débattenne, et non pas recevoir des leçons d'histoire.

**M. le Maire.**- Au-delà des leçons d'histoire qui répondent aussi aux leçons d'histoire de certains, quand on me fait passer pour quelqu'un qui veut déforester le Parc Longchamp, quand on me fait passer pour un assassin d'arbres qui auraient 200 ans, je suis bien obligé d'expliquer, historiquement, que ces arbres ne peuvent pas avoir 200 ans, et je l'ai souvent réitéré dans ce Conseil d'Arrondissements. Vous avez eu la chance, ou la malchance, d'arriver en 2014. Sauf que, de 2006, et même avant, jusqu'à 2014, vous ne pouvez pas imaginer le nombre de débats qu'il y a eu ici. Je parlais souvent de Patrick Padovani parce qu'il habite justement au boulevard du Jardin Zoologique. On a eu je ne sais pas combien de débats sur ce parking, je ne sais pas combien de concertations. A la sortie, 4 Présidents de CIQ sont pour, la quasi totalité des commerçants sont pour, et quand il a fallu s'affronter démocratiquement sur les pétitions, vous savez très bien que l'on peut faire dire tout et n'importe quoi à des pétitions, j'ai eu des pétitions de 3.200 personnes pour ce parking. On a eu de nombreuses fois ce débat : pourquoi là ? Pas spécialement là pour enquiquiner tout le monde. Pourquoi cet endroit-là ? Parce que tous les autres endroits que l'on a essayés, techniquement ce n'est pas possible. Soit c'était un peu plus bas, au niveau de la Police

Municipale des parcs, et on tombait sur un piton rocheux, parce qu'on a fait des carottages.

Si vous voulez que l'on parle de technique, je connais par cœur ce dossier-là, je peux donner des conférences dans les facs. Quand ensuite on a essayé de le faire au square Stephan, c'était compliqué aussi parce que là-bas on abattait beaucoup plus d'arbres, parce qu'on supprimait un jeu de boules, parce qu'on supprimait un jardin d'enfants, parce qu'on était encore plus près des habitations et beaucoup plus loin des Cinq Avenues, et que, pour moi, le parking à cet endroit-là est la dernière pièce du puzzle. Ce n'est pas pour qu'un jour on donne à ce parking le nom de Bruno Gilles, quand je serai mort, le plus tard possible. Je suis intimement convaincu, Monsieur Lhardit, très sincèrement, que c'est l'endroit le plus intéressant pour le construire et que nous plaçons ainsi la dernière pièce du puzzle des transports en commun et des parkings sur ce secteur, après les deux lignes de tramway, après l'extension du métro, après le rapatriement des gares de bus, après les autres parkings que l'on a faits et qui ne sont pas spécialement sous-utilisés, comme vous le dites, Madame Prisco. Celui-là servira à la fois de parking pour les riverains qui pourront avoir des abonnements, de parking-relais pour la RTM qui est d'accord pour en faire un parking-relais pour pouvoir l'utiliser à un prix très concurrentiel avec le ticket de métro, de tramway ou de bus. Et ce sera aussi un parking de turn-over très intéressant pour la vie économique du quartier.

Allez quelquefois le matin à 8h sur ce carré-là, Jardin Zoologique, Chartreux, Cassini, et vous verrez

ce que disent les gens qui habitent là-bas, et tous les gens qui viennent le matin et qui tournent pendant de longues minutes en attendant qu'un riverain prenne sa voiture et libère une place de stationnement. Il y a des gens comme Patrick Padovani, je prends toujours son exemple, qui, quand il rentre à pas d'heure, n'a pas de place parce qu'il n'y a pas assez de parkings. Donc, lui et bien d'autres seront bien contents.

Il ne s'agit pas de dire que je veux déforester le jardin Longchamp, je vous l'ai rappelé une dizaine de fois. J'y ai appris à marcher, mes enfants y ont appris à marcher, ma mère y a appris à marcher. S'il y a bien quelqu'un qui est attaché affectivement au jardin Longchamp, c'est moi. Politiquement, je vous ai prouvé tout à l'heure que c'est nous qui l'avons fait classer monument historique, c'est nous qui avons fait classer la quasi-totalité en espace boisé classé. On a fait beaucoup d'efforts et après il y aura toutes les garanties pour la couverture, parce que c'est un parking enterré. Tout autour du parking seront replantés des arbres de haute futaie qui, bien évidemment, ne seront pas centenaires le jour où on va les planter, et sur la dalle enterrée du parking il y aura une immense jardinière d'au moins 3 m ou 3,50 m de profondeur où nous allons aussi replanter. Dans son architecture générale, ce parking sera beau et s'intégrera bien dans le site.

Je n'ai pas d'actions chez Q-Park, parce que j'ai vu cela aussi sur certains réseaux sociaux : « Bruno Gilles vend à ses amis promoteurs le bétonnage du parking Longchamp ». Tout cela doit être dit aussi. Ici, nous avons un discours plus respectueux, mais quand vous allez

sur certains sites, sur Facebook, il y a des propos qui sont malheureux, qui sont très durs à entendre. Je le redis publiquement pour que ce soit bien inscrit : je ne suis pas là pour faire la promotion de Q-Park. Q-Park a été choisi dans le cadre d'une délégation de service public par la commission d'appel d'offres de la CUM en 2006, où siégeaient aussi les élus de l'opposition. En juin 2006, tout le monde a voté ce parking, personne ne s'y est opposé. C'est sans doute un tort, mais maintenant, 10 ans après, on ne va pas y revenir. Je veux bien entendre dire qu'il faut encore des débats, pourquoi ne pas faire un référendum de quartier ? N'exagérons pas, autrement on va remettre au vote tous les projets, les maisons de quartier, les crèches, les espaces verts, le square Hopkinson que l'on a refait, etc. Non, ce n'est pas possible.

Je respecte votre point de vue, Monsieur Lhardit, mais je souhaite que votre point de vue soit mis en avant comme il l'était ce soir, c'est-à-dire posément et surtout justement. Ce qui me désespère, c'est quand je lis des propos qui sont pour moi mensongers, parce que je trouve qu'il ne faut pas dire tout et n'importe quoi.

**M. LHARDIT**.- Sur un certain nombre de propos qui ont pu être tenus, il est bien clair que nous ne sommes absolument pas solidaires de tout ce qui a pu être dit, notamment sur Q-Park, etc. Je vais vous donner un exemple qui montre que c'est bien d'en débattre ici. Vous avez employé tout à l'heure le terme de parking relais. La définition d'un parking relais, c'est tout sauf ce qui va être fait à Longchamp, parce qu'un parking relais ne se situe pas dans un centre urbain mais au bout de la

ligne de tramway et c'est là que l'on fait un parking relais. C'est une dérive sémantique, parce que des choses qui sont utiles, conceptuelles, qui consistent à dire que les gens arrivent avec leur voiture et qu'à partir du moment où l'on est capable de leur offrir un transport collectif, et le tramway en est un de grande qualité, il n'y a pas de raison de ne pas avoir une politique relativement contraignante en construisant un parking au bout de la ligne. Ce ne sera pas un parking relais qu'il y aura sous le Parc Longchamp.

**M. le Maire.**- Pour moi, un parking relais est un parking où les gens déposent leur voiture pour prendre un transport en commun.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Celui de la Timone est un parking relais. On s'est exprimé, je pense que c'est bien. Si plus personne n'a rien à dire, je propose que l'on clôture le débat sur le parking Longchamp.

#### **RAPPORT 15/39/03/ECSS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -  
Subventions d'équipement à diverses associations - 1<sup>ère</sup>  
répartition 2015.**

**RAPPORTEUR** : Mme Josette VENTRE.

*(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)*

#### **RAPPORT 15/40/03/UAGP**



DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES - SERVICE COMMERCE -  
Attribution d'une subvention à la Fédération des  
Artisans, Commerçants, Professions libérales Marseille 4-  
5 pour la réalisation des animations le Festival des  
Saveurs et les Places en Fête - Approbation d'une  
convention.

RAPPORTEUR : Mme Josépha COLIN.

*(Adopté à l'unanimité.)*

RAPPORT 15/41/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES - MISSION MARSEILLE  
EMPLOI - Attribution pour l'année 2015 de subventions aux  
associations qui oeuvrent en faveur de la création  
d'emploi par l'insertion professionnelle et l'activité  
économique - 2<sup>e</sup> série - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Mme Christyane PAUL.

*(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille  
Bleu Marine.)*

RAPPORT 15/42/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE -  
SERVICE EXPERTISES - Restauration du tableau de Michel  
Serre de l'église des Chartreux dans le 4<sup>e</sup> arrondissement  
Approbation de l'augmentation de l'affectation de  
l'autorisation de programme - Financement.

RAPPORTEUR : Mme Jacqueline LAURENZATI.

*(Adopté à l'unanimité.)*

**M. le Maire**. - Je vous remercie pour le tableau.

RAPPORT 15/43/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT -  
SERVICE PROJETS URBAINS - Avis du Conseil Municipal sur  
la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de  
Marseille.

RAPPORTEUR : M. Albert LAPEYRE.

*(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille  
Bleu Marine.)*

RAPPORT 15/44/03/DDCV

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE  
LA MOBILITÉ ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - DIVISION DE LA  
MOBILITÉ URBAINE - Approbation de dénomination de voies.

RAPPORTEUR : M. Eric GIANCARLI.

M. le Maire.- A l'Assemblée Nationale, on  
aurait appelé cela un amendement de correction.

*(Adopté à l'unanimité.)*

RAPPORT 15/45/03/DDCV

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE  
SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS - Approbation d'une  
convention entre la Ville et le Groupement d'Intérêt  
Public pour la gestion de la Politique de la Ville de  
Marseille - Développement des Ateliers Santé Ville (ASV)  
Exercice 2015.

RAPPORTEUR : M. PADOVANI.

Un petit mot : ces ASV sont subventionnés à 46 %  
par la Ville, 52 % par le Département de la Cohésion

Sociale, donc par l'Etat, et les 2 % sont des actions faites par les groupes. Il y a 4 ASV qui couvrent l'ensemble de la ville de Marseille : un ASV Centre, un ASV Nord, un ASV Sud. Nous ne sommes pas concernés par ces ASV sur nos arrondissements, mais nous sommes concernés par le 4<sup>e</sup> ASV qui couvre l'ensemble de la ville, l'Atelier Santé Mentale.

**M. le Maire.** - Merci pour ces éclaircissements.

*(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)*

#### **RAPPORT 15/46/03/ECSS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ-  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA  
JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Restauration  
scolaire - Participation des convives aux pris des repas  
servis dans les écoles maternelles et élémentaires et les  
collèges en gestion municipale - Participation aux  
garderies - Attribution d'un tarif social.**

**RAPPORTEUR** : Mme Camille MINETTI.

**M. LHARDIT.** - Nous allons voter contre ce rapport -le troisième, ce soir-. La raison essentielle est le tarif excessif de garderie : 950 € par an et par enfant, c'est extrêmement cher, sachant que cantine + garderie = 1.450 € par an et par enfant. Il y a certes une gratuité, nous avons pu évaluer qu'elle ne touchait que 1 % des enfants, quand on sait que 28 % des Marseillais vivent sous le seuil de pauvreté et que le plafond d'accession est moins que le RSA. Pour une famille qui touche moins que le RSA ou à peine le RSA,

sortir 650 € par an et par enfant nous paraît vraiment excessif.

**M. le Maire.**- C'est noté. C'est une position louable.

*(Adopté à la majorité. Contre : Cap à Gauche. Abstention : Marseille Bleu Marine.)*

**RAPPORT 15/47/03/ECSS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ-  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA  
JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Délégation de  
Service Public de la restauration scolaire du 1<sup>er</sup> degré -  
Avenant n°5 au contrat n°11/0881 passé avec la société  
Sodexo.**

**RAPPORTEUR** : Mme Camille MINETTI.

*(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)*

**RAPPORT 15/48/03/ECSS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -  
Attribution de subventions à des associations de  
Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration  
- Libéralités - 2<sup>e</sup> répartition 2015.**

**RAPPORTEUR** : Mme Jacqueline LAURENZATI.

**M. le Maire.**- Comme précédemment, M. Ruas ne prend pas part au vote.

*(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine. M. Ruas ne prend pas part au vote.)*

**RAPPORT 15/49/03/ECSS**

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux  
associations sportives - 3<sup>e</sup> répartition 2015 - Approbation  
de conventions - Budget Primitif 2015.

RAPPORTEUR : M. Marcel SPORTIELLO.

*(Adopté à l'unanimité.)*

**RAPPORT 15/50/03/ECSS**

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -  
Attribution de subventions à des associations agissant en  
faveur des Droits des Femmes - 2<sup>e</sup> répartition 2015.

RAPPORTEUR : Mme Josette VENTRE.

*(Adopté à l'unanimité.)*

**RAPPORT 15/51/03/ECSS**

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ -  
Attribution de subventions à des associations d'Intérêt  
Social - 2<sup>e</sup> répartition 2015.

RAPPORTEUR : Mme Maryse AILLAUD.

*(Adopté à l'unanimité.)*

**RAPPORTEUR 15/52/03/DDCV**

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE  
SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS - Attribution de subventions  
libéralités aux associations développant des projets de  
santé publique - Budget Primitif 2015 - 1<sup>ère</sup> répartition.

RAPPORTEUR : M. Patrick PADOVANI.

Monsieur le Sénateur-Maire, chers collègues, dans ce rapport on nous demande d'approuver deux subventions : l'une à France Adot 13, pour 2.000 €. Dans la période où nous sommes Ville Capitale du Don, c'est la moindre des choses. Dans l'article 2, on nous demande d'attribuer une subvention à une association qui s'appelle Nouvelle Aube, qui agit sur les malades porteurs du VIH et ceux qui sont aussi dans un milieu toxicomane. Cette association agit beaucoup au niveau de la jeunesse, en particulier dans les squatts, pour essayer de faire sortir les gens des squatts et essayer de leur apporter, dans le domaine de la santé et de la cohésion sociale, une approche tout à fait humanitaire.

*(Adopté à l'unanimité.)*

#### **RAPPORT 15/53/03/ECSS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ -  
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de  
subventions de fonctionnement et à l'aide à l'action  
année 2015 aux associations culturelles - 3<sup>e</sup> répartition -  
Approbation des conventions et avenants aux conventions  
de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille  
et diverses associations.**

**RAPPORTEUR** : Mme Jacqueline LAURENZATI.

*(Adopté à la majorité. Contre : Marseille Bleu  
Marine.)*

**M. le Maire.**- Je voudrais juste, avant d'arrêter le Conseil d'Arrondissements, que l'on ait une pensée pour Mme Alberto qui est absente ce soir et qui a perdu son papa. C'était pour vous le signaler et que,

pour certains, vous puissiez avoir un petit signe de réconfort et d'amitié.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et vous remercie de ce débat bien constructif.

*(La séance est levée à 20h15.)*